

**Commission pour
l'indemnisation des
victimes de spoliations
intervenues du fait des
législations antisémites
en vigueur pendant
l'Occupation**



CIVS

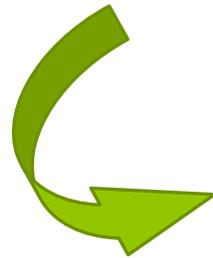
Les chiffres clés

FEVRIER 2020

L'indemnisation

Nombre de recommandations

35 584



Indemnités recommandées
depuis le 10 septembre 1999 :
538 201 871 euros

Les dossiers matériels et bancaires

Nombre de dossiers enregistrés
depuis le 10 septembre 1999

Dossiers matériels : **19 710**

Dossiers bancaires : **9 983**



Comptes bancaires attestés et/ou affidavits
à l'issue des recherches menées dans ces dossiers :
17 270

Les « biens culturels mobiliers »* (BCM)

*(*Les biens culturels mobiliers sont les biens meubles ayant un intérêt artistique supérieur aux biens indispensables à la vie courante)*

Depuis le 10 septembre 1999	Dossiers dans lesquels des BCM ont été revendiqués	4 394
	Dossiers indemnisés mentionnant une ou des œuvres d'art	311



50 701 159 € indemnisés pour des
dossiers mentionnant des œuvres d'art

Le site Internet

Pages consultées sur le site www.civs.gov.fr au cours du mois	321
Evolution du nombre annuel de visites depuis le début de l'année	502 (221 en 2019)